



CODESRIA

12th General Assembly
Governing the African Public Sphere

12e Assemblée générale
Administrer l'espace public africain

12a Assembleia Geral
Governar o Espaço Público Africano

ةي عمجل ةي مومعلا ةي ناثلا رشع
حكم الفضاء العام الإفريقي

**Les organisations non gouvernementales et la problématique
des industries extractives dans l'espace public en Afrique :
jeux et enjeux au sein de l'Extractive Industries Transparency
Initiative (EITI)**

Paul Elvic Jérôme Batchom
IRIC & CED



07-11/12/2008
Yaoundé, Cameroun

Introduction

Le vendredi 04 juillet 2008, le baril de brut a atteint 145 dollars à New York². C'est la persistance d'une tendance de hausse du prix du pétrole amorcée depuis bientôt quatre ans. Les autres mines solides telles que l'or, le diamant, le cobalt...connaissent la même embellie. L'on assiste à une fièvre des explorations dans les pays riches en ressources extractives, ce d'autant plus que les prévisions laissent penser que la surenchère des produits du sous-sol s'inscrira dans la longue durée. Il s'agit manifestement d'un boom des industries extractives. Les incertitudes dans les espaces géostratégiques qui constituent des réserves d'or noir, l'industrie chinoise en expansion, la baisse du dollar par rapport à l'euro, l'explosion de la croissance en Inde sont des facteurs dont la conjugaison est au principe de ce nouveau boom.

Plusieurs pays africains comptent pour plus de 50% sur les exportations de leurs ressources du sous-sol. Le nouveau boom des industries extractives donne ainsi un coup d'accélérateur à ces économies fragiles. Les esprits optimistes y voient une occasion de décollage pour nombre de pays africains. Cependant, les booms antérieurs des années 1970 et 1980 ont laissé les pays africains producteurs de ressources extractives plus obérés que jamais, victimes du syndrome hollandais, avec des économies non diversifiées et abris d'un paradoxe d'abondance. L'histoire de l'exportation des ressources extractives en Afrique est devenue celle d'une malédiction que certains fatalistes penseraient inhérente aux produits du sous-sol. L'observation de ces pays laisse transparaître des systèmes politiques opaques dans lesquels le diamant malgré tout son éclat, ne peut pas générer de la lumière.

Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour réclamer la transparence dans les industries extractives. A la faveur de l'*Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)* lancée par Tony Blair en 2002 et sous la poussée des coalitions nationales et internationales *publish what you pay*, le débat sur la transparence dans les industries extractives a trouvé un terrain favorable avec la

¹ L'auteur est Attaché Temporaire d'Enseignement et Recherche à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) et chercheur au Centre pour l'Environnement et le Développement (CED). Cette étude a été menée dans le cadre du programme «*Extractive Industries*» du CED mais les avis exprimés ici sont strictement ceux de l'auteur et n'engagent pas le CED. Contact : polelvic82@yahoo.fr/ paulelvicb@cedcameroun.org

² Voici quelques indications sur l'évolution du prix du baril de brut : 1986(8\$ le baril), 1998 (10\$ le baril), 2001 (26 \$ le baril), 2006(78-80\$ le baril), mars 2007(55-60\$ le baril), février 2008(101\$ le baril), mai 2008(126\$ le baril), juin 2008(140\$ le baril), le baril aura atteint le pic le 03 juillet 2008 à 144\$ et le 04 juillet à 145\$, après avoir flirté avec la barre de 147 dollar vers mi-juillet, le 09 juillet 2008 légère baisse à 136,5\$. Le 30 août 2008, le baril a baissé de 20% par rapport à son prix de la mi-juillet. Le 8 octobre 2008, du fait de la crise financière ambiante, le baril de brut est retombé sous la barre de 90 \$ à Londres et New york. Loïc Le-Floch Prigent, ancien PDG de Elf confiait le 13 octobre 2001 à la chaîne française LCI que c'est la fin de la baisse du baril de brut qui devrait remonter jusqu'à 200 \$ à l'horizon 2015.

naissance d'un espace public habermassien (espace de débat) à l'interface de l'externe et de l'interne. La rencontre des acteurs aussi variés que les Etats, les compagnies extractives et les ONG autour de la table de la transparence est rendue possible par le déroulement d'un espace public transnational de plus en plus affirmé. Non pas que l'espace public dans son entièreté soit un phénomène dont le surgissement a partie liée avec le débat sur la transparence des industries extractives, mais le survol de la question laisse penser que l'on peut de plus en plus parler sans crainte de la gestion des ressources du sous-sol dans les capitales africaines à la faveur de la naissance d'un espace public propice au débat.

Parler de la problématique des industries extractives dans l'espace public en Afrique, c'est penser que le tabou et l'opacité qui entouraient cette question et qui ont fait le lit de la mal gouvernance, avaient vocation à tomber en désuétude avec la « fabrication » d'un espace public sous la poussée des ONG, aux côtés des Etats, des firmes et des institutions financières internationales. Même si les raisons d'un tel changement dans les manières jadis reconnues de faire propres aux Etats et aux firmes restent à déterminer et feront l'objet d'un intérêt dans cette étude, force est de noter que la fin ou mieux la mutation de ce consensus opaque a été rendue possible par le déplacement de la question des revenus des industries extractives des « boîtes noires » vers un espace public désormais existant. Si hier les palais africains se réservaient le droit de gérer les revenus des industries extractives comme des chasses gardées, l'on parle davantage aujourd'hui de transparence. C'est le signe du dynamisme de l'espace public, en même temps que celui de la vigueur des acteurs péri-étatiques qui sont manifestement très à l'aise dans leur rôle de contre-pouvoir. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle décisif dans cette évolution. Traditionnellement, les auteurs font aux ONG les procès successifs de conspiration et de complicité vis-à-vis de l'Etat (voir par exemple Ovcharenko 2006, Gerasimova 2005, Vinnikov 2004, Ekovitch 2007, Edwards 1999, Niane 2003...), soulignant tantôt leur instrumentalisation par l'Etat, tantôt leur capacité de nuisance vis-à-vis de ce dernier.

Dans cette étude, notre but est de montrer qu'au contraire des inquiétudes des fans de la souveraineté qui voient dans cette vigueur de la société civile (des ONG notamment) une menace pour la souveraineté des Etats, refusant de s'inscrire dans la dialectique l'ONG avec/contre l'Etat, cet espace public biface qui rend possible le débat sur la transparence, est l'occasion du renforcement de la « statolité » de l'Etat et de la centralité de ce dernier sur le plan international. Autrement dit, la vigueur de l'espace public et des acteurs qui l'animent bouscule l'Etat jusque dans ses derniers retranchements concernant les industries extractives, ce qui pourrait le fragiliser comme le craignent d'aucuns, mais par la ruse de l'histoire, par la

maîtrise qu'il a de l'espace public qui n'est pas un espace d'anarchie, il en sort fortifié. Le projet de transparence des ONG dont le pistage nous permet ici de surfer dans les méandres de cette initiative multi-acteurs a été capturé par l'Etat, laissant vidé de sa substance l'élan de construction d'un espace public dévoué à la concrétisation de l'« accountability ». Ainsi, le contexte qui a précédé la fabrication de cet espace fera l'objet de la première attention ensuite, l'*Extractive Industries Transparency Initiative (EITI*³) signe visible de la chute progressive des écluses sur le chemin de la transparence sera présentée dans ses grands traits. Le troisième moment de cette réflexion s'intéressera à la désillusion des ONG et à la revanche de l'Etat ; ce qui a pour corollaire de rendre vaine la crainte de l'érosion des souverainetés et d'affirmer un espace public transversal initié de l'extérieur mais sans ancrage populaire.

I- La préhistoire de la fabrication d'un espace de débat sur la transparence des industries extractives : le néopatrimonialisme comme centre d'épiphénomènes

A/ Du déficit de participation ou la démocratie inachevée

Au cours de la décennie 1990, à la faveur de la décompression autoritaire engagée en Afrique, les pays africains ont « fait l'option » de la démocratie comme mode de gouvernement. La célébration du pluralisme qui rompait avec des régimes autoritaires des Etats de première et deuxième générations, était le *mantra* qui rythmait les messes politiques sur les autels des campagnes et des villes africaines. Pluralisme rimait avec démocratie ; l'on pensait que cette étape 'un' qu'est l'ouverture de la cage de fer des autoritarismes était de la démocratie achevée. Les exigences de la rue qui avait partiellement perdu sa muselière agaçaient les pouvoirs en place ; Olusegun Obasanjo dira une boutade révélatrice de cet agacement : « *Rather than a destination, democracy is a process* ». C'est le contraire qui semblait jusque-là avéré, à savoir que la démocratie est une fin pendant que la démocratisation est un processus. La démocratie telle qu'amorcée dans la décennie 1990, avait un goût d'inachevé. Un élément important a été négligé. De la démocratie, les dirigeants africains dans une tentative de « créolisation », en ont fait un origami qui prend toutes les formes que l'on veut lui donner. Si comme le pensent Köhler-Koch et Finke (2007) la démocratie entre en crise dès lors que la participation n'est plus effective, il va de soi que lorsqu'elle est absente, l'on est en présence d'une *flawed democracy* qui mérite donc réparation.

³ Dans ce texte, EITI est désignée quelques fois par le seul terme 'initiative'.

Près d'un demi-siècle après les indépendances, l'Afrique demeure un continent économiquement attardé, malgré les taux de croissance encourageants de ces dernières années. Elle est pourtant au cœur des convoitises, du fait de la munificence de son sous-sol qui livre des tonnes de minerais et d'hydrocarbures. Très souvent, l'histoire de l'exploitation des richesses du sous-sol d'un pays africain est plus ancienne que son indépendance. Cependant, l'affinité élective qui consisterait à dire que là où il y a des richesses du sous-sol, il y a du développement, en raison des exportations est impertinente en Afrique. Les booms pétroliers des années 1970 et 1980, auraient pu être l'occasion du développement de certains pays africains exportateurs des hydrocarbures, mais il n'en fut rien. Les raisons de ce « paradoxe d'abondance » (Karl, 1997) sont multiples, allant de la corruption aux conflits en passant par des contrats léonins et le rôle dévastateur des institutions telles que la Banque Mondiale et la Banque européenne d'investissement, et ont nourri toute une littérature sur ce qui est appelé la « malédiction des ressources naturelles » (voir Ross, 2001a, 2001b ; Gary et Reisch, 2005 ; Pegg, 2003 ; Bouchanine et Simpère, 2007 ; etc.) Alors que le monde vit un nouveau boom des matières premières, et ce depuis quatre ans environ, des interrogations naissent quant à la façon dont l'Afrique va gérer cette nouvelle opportunité de développement au regard des expériences du passé. L'on est en droit de s'interroger comme Davis et Tilton (2006) : « *Should developing countries renounce mining ?* ».

Le trait premier (et probablement le trait commun au-delà des conceptions) de l'espace public est précisément sa publicité. C'est-à-dire ce qui est commun sinon à tous, du moins au grand nombre. Ainsi le bien public est une propriété de tous ou d'un grand nombre. L'espace public est donc l'aire de la publicité, le domaine qui par opposition à l'espace privé, est le lieu de l'émulation des intelligences diverses et divergentes. Espace de conflit et de confrontation, c'est le théâtre des antinomies voulues (Obadare, 2005) ou subies et le lieu même où se lit le degré de démocratisation d'un Etat. En effet, qu'est-ce que la démocratie sinon la compétition pour la conquête du pouvoir, un degré très large de participation politique et un niveau suffisant en matière de respect des libertés civiles et politiques (Diamond, Linz et Lipset, 1993). Cette définition n'est pas une clé algébrique qui ouvre toutes les portes du savoir démocratique, mais elle a le mérite au contraire de certains classiques tels que Schumpeter et Dahl, de voir en la démocratie autre chose qu'une alternance compétitive du pouvoir. Elle a de plus dépassé la conception de Huntington (1991 :7) qui pense que : « si l'élément fondateur de la démocratie réside dans l'élection des dirigeants par le peuple, alors le moment décisif du processus est celui où un gouvernement choisi selon des critères autres que démocratiques se trouve remplacé par un nouveau gouvernement adopté au cours d'élections

libres, ouvertes et honnêtes ». Il s'agirait alors d'une « *electoral democracy* » (Puhle, 2005 :7). Lorsqu'on a dit que la démocratie n'a pas de substance si elle n'intègre pas la participation et le respect des droits, il reste que la participation, parce qu'elle permet à tous les citoyens de s'impliquer dans la gestion des affaires communes de l'Etat, représente l'élément décisif car, elle rend le pouvoir au citoyen ordinaire. Et, le lieu de cette participation est l'espace public. Espace de débat au sens habermassien du terme, l'espace public est le lieu de la rencontre de l'Etat, du secteur privé, de la société civile et désormais des Etats étrangers directement ou par acteurs interposés. Du fait de cette acception de l'espace public comme lieu au carrefour des trois secteurs, les coalitions nationales et internationales *Publish What You Pay* sont exclues de la considération. En effet, elles sont l'espace de l'émulation unilatérale et exclusive des ONG.

D'emblée, il convient de préciser que le signifiant Afrique revêt ici une valeur indicative tant il est démesuré de vouloir fondre dans un même moule une mosaïque de peuples, de cultures, de reliefs...Il s'agit donc de penser l'Afrique comme une entité plurielle, protéiforme et diverse (Sindjoun, 2002 : 10-12). Cependant, pour des besoins de commodité d'espace, l'analyse ainsi entreprise va se borner à prendre en compte ceux des Etats d'Afrique au sud du Sahara qui sont le théâtre du débat sur la transparence, dans le cadre de l'initiative *Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)*.

B/ Protubérances et déviances d'un Etat créole

La problématique de la gestion des revenus tirés de l'activité extractive en Afrique subsaharienne a pris une coloration particulière du fait de l'ontologie de l'Etat dans cette aire. Non pas que ce soit une spécificité subsaharienne, mais l'Etat selon qu'il y est et fonctionne pose le problème de la transparence. L'Etat, un et multiple tout à la fois, est ce prédateur (Darbon, 1990) qui a agglutiné les sociétés autres dans l'espoir de les assimiler totalement. Produit de l'occident, l'Etat en tant que forme d'organisation sociale s'est heurté à l'exotisme des sociétés traditionnelles africaines. La greffe a tourné à la créolisation. De ce mélange, a jailli du magma informe de l' 'incivilité' africaine traditionnelle, l'Etat néopatrimonial. Savant dosage du patrimonialisme⁴ ambiant et des structures légales rationnelles que draine l'Etat occidental, l'Etat en Afrique subsaharienne a fonctionné depuis les indépendances comme une *res privata*. Pour tenter d'expliquer cette institutionnalisation qui donne raison à

⁴ Il faut appréhender le terme patrimonialisme ici au sens de Victor T. Levine (1980: 658) : « *If patriarchy is the commonwealth of biological kinship, patrimonialism grants fictive kinship to those whose ties with the head of the household may be based on other than biological or family liaisons, for example contracts, alliance, coercion or titular services* »

O'donnell (1996) qui pense que le clientélisme, trait caractéristique de cet Etat est une institution là où on pensait ne pas en trouver, Englebert (2000) estime que la source est dans le degré variable de congruence entre les structures politiques préexistantes et l'Etat importé. Au demeurant, l'essentiel réside plus dans le *modus operandi* que dans l'architecture de l'Etat.

Le fonctionnement de l'Etat en Afrique subsaharienne laisse transparaître l'opacité comme une règle du jeu. Le pouvoir est entouré de mystère, de flou voire de mystique. La boîte noire est d'une noirceur exagérée. La puissance dévolue aux autorités dirigeantes ne permet aucune possibilité de demande des comptes. L'Etat est alors perçu comme un gâteau dont il faut se rapprocher pour en goûter la saveur. Cette réalité fait fi du type de régime ; battant en brèche l'argument de ceux qui comme Linda Kirschke (2007) pensent qu'un Etat est d'autant plus enclin au néopatrimonialisme que son architecture est du type semi-présidentiel. Dans pareil environnement, le « complexe de corruption » c'est-à-dire : « la corruption, le délit d'ingérence, les détournements de fonds, le népotisme, les abus de pouvoir, les malversations diverses, le délit d'initié, la prévarication, le trafic d'influence et les abus de biens sociaux » (De sardan 1996 :19) trouve un lit favorable. La corruption devient un outil de gouvernement. En effet, si le pouvoir s'adosse sur l'obéissance et la crainte, la corruption parce qu'elle récompense les *cronies*, assure au dirigeant la domination sur ses sujets (Darden, 2008). De plus, il faut satisfaire aux exigences de ceux qui par une parenté réelle ou fictive, font allégeance au prince. Le lien clientéliste devient une source de légitimité au même titre que le lien charismatique et le lien programmatique (Kitschelt, 2006). Défaut de légitimité ou non, la redistribution est le substrat sur lequel se fonde la longévité aux affaires des dirigeants africains. L'Etat incarné dans ses dirigeants, devient ambigu et son ambiguïté trouve sa source dans la relation particulière qu'il entretient avec la société (Médard, 1999). La redistribution devient un devoir. Du chef au subalterne, toutes les strates sociales cherchent des revenus pour satisfaire à ce devoir de réussite sociale. Les discours sur la corruption démontrent que tout nominalisme est un ethnocentrisme en science sociale. En effet, le regard que l'on pose sur ce fléau est teinté de la couleur du ciel d'où l'on est issu. Dans les sociétés africaines où celui qui a réussi porte accrochés sur ses épaules les espoirs d'une multitude, quelques fois le poids des exigences sociales et tribales tend à légitimer la corruption ne fuisse que dans les discours ; d'où l'émergence d'une « sémiologie populaire de la corruption » (Blundo et De Sardan, 2001). D'autre part, le grégarisme sociologique d'une couche sociale moyennement alphabétisée, la transposition des pratiques de générosité sociale dans les couloirs impersonnels de l'Etat et bien d'autres raisons encore font naître un discours de légitimation

de la corruption. Scandale pour l'occidental, ce discours ne peut se comprendre que dans le contexte africain et même noir africain dans lequel « on va faire comment ? » traduit le suivisme dans un comportement non rationnel et la mêmété des mœurs.

Nul ne voulant laisser des traces de la ponction qu'il opère dans les caisses de la *res publica*, l'opacité a donc droit de cité, comme stratagème de camouflage des basses pratiques égocentriques et anti-républicaines. L'Etat donne naissance à des sujets semblables aux précurseurs qui l'ont modelé. Ainsi, Saint Augustin avait raison de penser que *omne generant generat simili sibi*⁵.

L'examen de l'Etat en Afrique conforte dans la conviction que la sociologie des systèmes politiques ne doit pas s'encombrer des nominalismes, tant l'étude des sociétés autres, telles quelles, est plus enrichissante que leur analyse sous le prisme « boréocentrique ». Aussi, cette incursion dans la sociologie de l'Etat africain au sud du Sahara n'est-elle que le rappel du cadre préexistant à la rupture du tabou sur les revenus des industries extractives.

De façon prosaïque, le fait est que les revenus tirés des industries extractives sont vitaux pour la pérennisation des pouvoirs africains. Ainsi, ils sont le domaine réservé du chef, la « chose du prince ». L'on observera ainsi que dans plusieurs de ces Etats, il n'existe aucun audit neutre des comptes des sociétés extractives, encore moins des comptes de l'Etat ravitaillés par les revenus de ce secteur antérieur à la décennie 2000⁶. C'est dire que pendant quarante années, les bénéfices tirés des sous-sols subsahariens n'ont pas été révélés aux peuples. Ce, malgré les résolutions des Nations Unies qui proclament la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles⁷. Au contraire, lesdites ressources ont servi à renforcer les appareils sécuritaires des régimes en manque de légitimité, dans un « effet sécuritaire » (Ross, 2001). Les parades militaires de ces Etats *snob* font défiler un arsenal militaire impressionnant, à valeur dissuasive mais qui peut aussi devenir comme au Congo en 1997 l'outil de conquête ou de sauvegarde du pouvoir. Les diamants de sang au Liberia ont révélé au monde l'horreur des conflits armés et le sombre rôle qu'y jouent les ressources extractives. Le 6 août 2008, la Mauritanie a été le théâtre d'un coup d'Etat qui s'est soldé par l'emprisonnement du président et de son premier ministre. Même si a priori l'on ne

⁵ « Tout rejeton est à l'image de son géniteur »

⁶ Un ancien directeur général de la société nationale des hydrocarbures du Cameroun (SNH) affirmait que la question des revenus des hydrocarbures au Cameroun ne concerne que la présidence de la République et le directeur de ladite société car pensait-il, « les autres ne peuvent pas comprendre »

⁷ Entre autres, il y a des résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies dont la résolution 1803 datée du 14 décembre 1962 proclame la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles, la résolution 626 du 21 décembre 1952 affirmant le droit des peuples d'exploiter librement leurs richesses et leurs ressources naturelles, et la résolution 1314 du 12 décembre 1958 qui crée la commission pour la souveraineté permanente des peuples sur les ressources naturelles.

voit pas la relation directe, il est un fait à savoir que les ressources du sous-sol ont une odeur qui attire les démons de l'instabilité. C'est ce qui a d'ailleurs fait dire au président Wade : « Le pétrole je n'en veux pas, d'ailleurs partout où il y en a c'est la guerre »⁸. Le désir de combattre la malédiction des ressources naturelles qui se traduit par l'enlisement dans les sables mouvants de la corruption, des conflits et la prévalence de l'opacité a donné lieu à l'éveil des consciences au sein des ONG dès la fin de la décennie 1990. En effet, dans un rapport de Global Witness intitulé « *A crude awakening* » et publié en 1999, le rôle central des ressources du sous-sol dans la pérennisation du conflit angolais a été démontré. Ce rapport a attiré l'attention sur les effets néfastes des industries extractives dans les pays à faible ancrage institutionnel. Cette bataille sera institutionnalisée par le lancement d'une initiative de transparence des industries extractives en 2002.

II- EITI : un espace de débat sur la transparence des industries extractives

Londres, le 17 juin 2003. Une conférence tenue à Lancaster House traduit le lancement officiel de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)⁹. L'événement fondateur mobilise 140 délégués représentant 70 gouvernements, compagnies, groupes industriels, organisations internationales, investisseurs et ONG. Cette initiative est la concrétisation d'une idée déjà évoquée par Anthony Charles Lynton Blair dit « Tony Blair » en 2002 à Johannesburg lors du sommet mondial pour le développement durable. Il s'agit d'une réponse à un problème patent qui maintient les pays riches en ressources extractives dans les sables mouvants de la pauvreté et du sous-développement. Emanation d'un constat né de la nécessité de la réduction de la dette, l'EITI (*Extractive Industries Transparency Initiative*) se veut le cadre de maturation d'une pratique consistant à faire chose et corps la transparence dans le secteur des industries extractives. Lorsque la problématique de la réduction de la dette s'est posée, les ONG ont milité en faveur d'une réduction sans condition de la dette des pays africains. De l'autre côté, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ont attiré l'attention sur l'abondance des richesses qui permettraient auxdits pays de sortir de leur endettement, arguant que ces derniers ont assez de ressources pour éponger leurs dettes et mieux, se développer. Le problème se trouvait donc ailleurs : la gestion qui était faite des revenus issus de l'exportation de ces ressources en général, et des ressources extractives en particulier.

⁸ Le président sénégalais a tenu ce propos lors d'une interview accordée à la chaîne 'France 24' en février 2008.

⁹ Cette initiative est soutenue lors du sommet du G8 à Evian et elle bénéficie du soutien entre autre de l'Allemagne, de la Grande Bretagne, du Canada...du FMI et de la Banque Mondiale.

L'initiative lancée en septembre 2002 lors du sommet mondial pour le développement durable est un cadre de mûrissement de la réflexion sur l'usage des revenus des industries extractives. C'est le lieu où sont concoctées et distillées les recettes d'une pratique démocratique ; l'adhésion y est « volontaire ». Son organisation structuro-fonctionnelle est à cheval sur les frontières des Etats et a deux niveaux de visibilité.

A/ L'organisation structurelle de l'EITI.

Présenter l'initiative pour la transparence des industries extractives, c'est croquer une réalité double qui s'étale sur deux palliers : un pallier supranational et un autre stato-national. Qu'est-ce que l'EITI sinon une initiative qui comme une nuée, descend du niveau supranational sur l'Etat ? Ce dernier supposé libre quant à son adhésion ou non à ladite initiative, a des modes pluriels de domestication de cette exigence de transparence. Toutefois, la colonne de l'initiative est la même *urbi et orbi*. Au sommet, l'initiative est constituée d'un certain nombre de parties prenantes. Il s'agit notamment des compagnies extractives, des gouvernements d'appui à l'initiative, des investisseurs, des pays adhérents, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile. Ces acteurs multiples et variés se rencontrent bi-annuellement dans le cadre d'une conférence. La toute première se tint à Londres le 17 juin 2003. Bien que lancée en 2002, l'initiative procède à sa maturation *mutatis mutandis*. Durant la conférence d'Oslo de 2006, le premier conseil d'administration vit le jour. Formé de 20 membres autour du Pr. Peter Eigen¹⁰ son président, sa physionomie reflète la philosophie prônée par EITI et se réunit deux à trois fois l'an .Il obéit au souci de la représentation de tous les acteurs impliqués dans l'initiative. Ainsi, y sont représentés les pays mettant l'initiative en oeuvre, les pays qui la soutiennent, les organisations de la société civile, les industries extractives et les investisseurs. Au 30 août 2008, le conseil international EITI se présente comme suit :

NOMS	REPRESENTATIONS
Pr. Peter Eigen	Président
Madikaba Camara	Ministère des finances de Guinée
Azamat Dikambaen	Ministère des finances du Kyrgystan
Siyam Malomo	NEITI
Jean François Lassalle	Total E&P
Stuart Brooks	Chevron
Olivier Loubière	AREVA
Milas Evangelista de Souza	Petrobras
Kalia Moldogazieva	Société civile du Kyrgystan
Bennet Freeman	Oxfam America

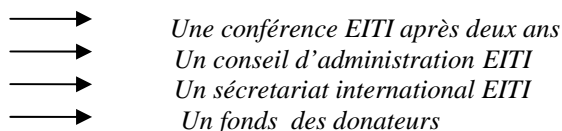
¹⁰ Le professeur Peter Eigen est le fondateur de l'ONG internationale *Transparency International*.

Gilbert Maounonodji	GRAMPTC
Radhika Sarin	PWYP coordinator
Jean Pierre Vidon	Quai d'Orsay (France)
Dr.Akoto Osey	Gouvernement ghanéen
Tormod C.Endressen	Affaires étrangères Norvège
Cathrin Wilson	Agence d'aide australienne
Alfred Bagueka Assobo	Gouvernement camerounais
Bolat Akchulakov	Gouvernement khazak
Mike Willarison	Shell
Paul Mitchell	Conseil international des mines
John Kelly	Exxon Mobil
Edward Bilcham	Anglo american
Pedro Aguire	Pemex
Christian Mounzeo	Société civile congolaise
Dr.Carlos Monge	Grupo propuesta ciudadena
Karin Lissakers	Revenue Watch
Gavin Hayman	Global witness
Humphrey Assissi	Transparency Nigeria
Mark Lowcock	DFID, UK
Ingrid gabriela Hoven	Gouvernement allemand
Stephen Gallogly	US state Department
Fidèle Ntsissi	Gouvernement gabonais
Shahmar Mousumon	State oil fund Azerbaïdjan

Source : eitransparency.org

En dessous du conseil EITI, l'on trouve un secrétariat qui a vu le jour en septembre 2007 et a été établi à Oslo en Norvège. C'est un organe indépendant qui n'est responsable que devant le conseil. Il est constitué d'un chef de secrétariat en la personne de Jonas Moberg de nationalité suédoise autour de qui se greffe une équipe de quatre conseillers politiques, d'un chef de la communication et d'un secrétaire exécutif. Le secrétariat de l'EITI est en charge de la coordination des efforts d'application de l'initiative dans le monde entier. C'est lui qui en collaboration avec le pays hôte organise la conférence EITI qui se tient après deux ans. En gros, le secrétariat est en charge du suivi technique et financier de l'application des principes EITI. De façon schématique, ainsi se présente l'initiative au niveau supranational :

Parties prenantes
Les compagnies extractives
La société civile
Les pays adhérents
Les gouvernements d'appui
Les investisseurs



Le second niveau de structuration de l'initiative est le cadre stato-national. C'est à l'échelle de l'Etat que se déploie de façon effective l'action de l'EITI. Il convient cependant de faire remarquer que dans la désignation du signifiant « Etat », reside une réalité qui tranche avec tout nominalisme. L'observation du schéma qui rend compte de la structure supranationale de

l'EITI laisse transparaître deux types d'Etat. Un Etat adhérent à l'initiative et un autre qui la soutient. Du coup, le concept « Etat » épouse des réalités diverses conditionnées par la faiblesse et l'accomplissement de la « statolité ». Il reste que le type dit « Etat faible » illustre mieux la structuration de l'initiative au niveau local. A ce jour, seule la Norvège en tant que pays développé a décidé d'appliquer les principes EITI ; l'annonce a été faite à la conférence d'Oslo en septembre 2007.

Un Etat qui accepte de mettre en œuvre les principes EITI gagne le statut d'adhérent. La condition *sine qua non* à cette adhésion est la présence des ressources extractives dans l'Etat. Après une manifestation d'intérêt pour l'initiative, un Etat entre dans la phase pilote. Au cours de celle-ci, l'Etat par le truchement de son gouvernement met sur pied un certain nombre de structures et pose des actions qui traduisent son intérêt. Au niveau national en effet, l'initiative est dirigée par le gouvernement. Quoiqu'il ne s'agisse pas de son émanation, et qu'elle paraisse plutôt qu'une initiative volontaire une contrainte du système international, le gouvernement parce que garant de la souveraineté de l'Etat, est l'acteur central, le régulateur de cette politique de lutte contre les déviations budgétaires. C'est pourquoi le Cameroun, par la lettre N°05/1702/OF MINEFI /CTS/SP du 1^{er} avril 2005 du ministre de l'économie et des finances, réaffirmait son adhésion totale aux principes EITI. Conformément à cette volonté, le premier ministre par le décret N°2005/2176/PM du 16 juin 2005 créait un comité de suivi de la mise en œuvre des principes de l'initiative de transparence des industries extractives. L'article 3 dudit décret donne la composition du comité. Il s'agit d'un corps de 23 membres dont 7 représentent le secteur public et parapublic, 6 représentent le secteur privé et 10 viennent de la société civile.

La Mauritanie quant à elle a créé par le décret N° 2006-001 du 13 janvier 2006 un comité national de mise en œuvre de l'EITI. La République démocratique du Congo par décret n°05/160 du 18 novembre 2005 a mis sur pied le cadre institutionnel pour la création et la composition d'un comité national de l'EITI, tandis qu'au Tchad, la société civile a conçu un projet de décret qui a été déposé à la présidence de la République tchadienne et qui aménage un espace pour la création d'un haut conseil national EITI. Comme au niveau supranational, la structure de l'initiative à l'échelle nationale obéit d'après le livre source¹¹ à une composition qui se doit de tenir compte de la pluralité des provenances sociales des parties prenantes. Il s'agit de penser que le gouvernement, en rassemblant autour du référentiel de la transparence des acteurs jadis marginalisés, donne des gages de respect des principes de

¹¹ Le livre source est le document cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Il informe sur les détails de l'initiative et les étapes à franchir dans son implémentation.

l'initiative. En attendant qu'une loi offre à l'initiative un cadre normatif pérenne au Cameroun, le décret de 2005 et la décision ministérielle N°002328/MINEFI/CAB du 15 Septembre 2005 portant création du secrétariat technique du comité de suivi et de mise en œuvre des principes EITI offrent le cadre institutionnel pour l'initiative. L'on peut noter la gradation au niveau décisionnel entre le comité et le secrétariat, ce qui laisse penser à celle entre le conseil et le secrétariat EITI au niveau supranational.

Au delà des similitudes structurelles, l'on peut penser que la domestication des principes de l'initiative répondra à l'exigence d'intégration de la réalité de chaque Etat. Au Nigeria, le *Nigeria extractive industries transparency initiative Act* passé le 25 Mai 2007 à l'Assemblée nationale fédérale et ratifiée trois jours plus tard par le président Olusegun Obasanjo, offre le cadre normatif de mise en œuvre des principes EITI. En son article 6, cette loi donne au président le pouvoir de constituer un groupe de travail (*National stakeholders working group*) chapeauté par un chairman et formé de 14 membres. Cette structure nationale comprend des individus issus de la société civile, les représentants des syndicats du secteur des industries extractives, des experts des industries extractives et un membre de chacune des six régions géopolitiques. L'extension infinie de la présentation des structures étatiques mises en place pour l'implémentation de l'initiative ne révélera rien d'autre que cet isomorphisme institutionnel transnational. Il s'agit d'une exigence des principes EITI qui stipule que le gouvernement procède à la « dédifférenciation¹² » (Birnbaum1985 :983). En effet, la structuration nationale de l'EITI laisse transparaître le souci d'agglomérer différents acteurs pour que soit possible la solution pérenne au déficit de transparence. Cela procède effectivement de la « dédifférenciation » qui suppose la levée des cloisons qui jadis séparaient l'Etat de la société.

B/L'essence de l'EITI : La transparence.

Examiner la substance de l'initiative pour la transparence des industries extractives c'est penser l'exigence de transparence qui est au cœur de celle-ci comme une émanation des logiques du « dedans » et du « dehors » en rapport avec les deux niveaux de lecture de l'EITI. C'est dire que la nécessité de transparence et de responsabilité, substance de l'initiative, est au centre des principes et des modes d'implémentation de cette dernière. L'initiative selon qu'elle est chose et corps, se greffe autour de l'idée que la gestion de l'information relative

¹² Pierre Birnbaum pense que l'Etat s'est bâti sur la séparation de la classe dirigeante d'avec la société. Par la dédifférenciation, il entend l'imbrication des deux composantes, un certain retour à l'enchevêtrement originel des classes sociales.

aux ressources extraites du sous-sol doit être non plus l'apanage des seuls Etats et des compagnies extractives mais une question publique qui doit s'émanciper du secret de la « boîte noire ». L'examen des trois étapes qu'implique l'initiative révèle que la transparence et la responsabilité en sont le *leitmotiv* ; ce qui justifie toutes les actions recommandées. Pour qu'un pays soit adhérent, il faut qu'il consente à ouvrir à la publicité un aspect de son champ

Encadré 1 : Les critères EITI

- 1/ Tous les paiements matériels, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière (« les paiements ») et toutes les recettes matérielles, reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières (« les recettes »), sont publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible.
- 2/ Lorsque de tels audits n'existent pas, les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matières d'audit.
- 3/ Les paiements et recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un administrateur indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances.
- 4/ Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises d'Etat.
- 5/ La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public.
- 6/ Le gouvernement d'accueil élabore un plan de travail public, financièrement viable, relatif aux éléments ci-dessus, avec le concours des institutions financières internationales le cas échéant, ce plan étant assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités.

de souveraineté. Le quitus donné par l'Etat doit s'accompagner d'actions concrètes. En effet, trois phases à savoir l'élaboration, l'opérationnalisation et la finition ouvrent la voie à la conformité d'avec l'initiative.

Concrètement, il s'agit pour l'Etat adhérent d'identifier les sociétés extractives, de définir les termes de référence et de recruter un conciliateur. Tout se passe comme si l'Etat est invité à ouvrir les arcanes de sa comptabilité au public. Plus loin, il publie ce qu'il perçoit des compagnies extractives tandis que ces dernières déclarent ce qu'elles paient à l'Etat. Tout cela vérifié par un conciliateur est publié par des supports télévisuels, radiophoniques, Internet et papiers. Il est même souhaitable de traduire les rapports ainsi produits en des langues locales pour en faire une large diffusion.

La difficulté de maîtrise des rouages d'imposition et de budgétisation des ressources extractives pouvait constituer un obstacle à la transparence. En réalité, la société civile qui se veut le gendarme de l'initiative est très souvent peu au fait des mécanismes d'une technicité avérée qui existent dans la conciliation des chiffres et des volumes. Il est donc demandé à l'Etat de pourvoir à la formation de la société civile et même de ses agents pour la maîtrise de l'initiative. Le Cameroun a dans ce sens organisé du 14 au 15 et du 21 au 22 septembre 2006 des ateliers de formation des membres du comité et du secrétariat technique EITI ainsi que les

22 et 23 novembre 2007 à Kribi. Bien d'autres ateliers furent organisés sous la diligence de la coalition camerounaise *publish what you pay* le 27 septembre 2007 à Yaoundé. Pareil atelier fut organisé au Tchad les 24 et 25 août 2007. En RDC, c'est un forum national de réflexion sur les modalités de mise en œuvre de l'EITI qui fut organisé les 11 et 12 mai 2005. A Conakry, un séminaire de lancement de l'initiative se tint du 27 au 28 avril 2005. Toutes choses qui concourent à mettre à la portée du citoyen l'initiative dans son fonctionnement et son fondement.

Cet espace ne se veut pas la tribune du plaidoyer pour la restitution de la souveraineté de l'Etat, ni même l'encensoir de l'initiative qui contribuerait à son érosion. Il s'agit de penser tout juste que le secret et l'opacité qui autrefois faisaient la mystique du pouvoir dans certains Etats, sont appelés à tomber en désuétude. Ainsi, le pouvoir sans perdre forcément de son essence, devient le feu autour duquel se rassemblent des sages multiples au soir des pratiques dont la perpétuation a rendu possible mieux que le paradoxe d'abondance, la rupture de la « mât » sociale. L'initiative ramène au débat démocratique. Qu'est ce que la démocratie sinon la transparence et la responsabilité dans la gestion de la *res-publica* ? La reconstruction de l'Etat où il n'a pas atteint l'idéal occidental suppose l'association du grand nombre. Même, sans tomber dans le piège étymologique de la démocratie comme gouvernement du peuple (Young et Kante 1992 :87), il convient de dire que « le recours à la théorie de la démocratie dans la reconstruction de l'Etat africain était donc indispensable, tant pour remoraliser la sphère publique que pour y intégrer la société civile » (Young et Kanté op.cit. :91). L'initiative redonne le pouvoir non pas au peuple mais au citoyen; elle lui permet d'être au fait des ressources que génère l'activité extractive. Parce que membre de la société, le citoyen est appelé à identifier les lieux d'intérêt pour les communautariser.

Souvent, il y a rupture de l'ascenseur social entre le « haut » et le « bas » du fait de la concentration du pouvoir dans le cadre de ce que Guillermo O'donnell (1991) appelle « delegative democracy ». L'initiative vise par sa promotion de la transparence et de la responsabilité à combler ce vide en impliquant la société civile dans la gestion de la chose publique.

D'après Manim, Stokes et Przeworski (1999 :16), le mandat suppose que les citoyens disent aux gouvernants ce qu'ils doivent faire alors que l'« accountability » suppose que les citoyens jugent si les gouvernants ont fait ce qu'ils doivent faire. Lorsque ceux-ci réduisent l'« accountability » vertical aux élections, ils occultent un aspect important de la responsabilité : La participation. Doit-on participer à un jeu dont on ignore l'enjeu ? Comment la société civile peut-elle jouer son rôle de contre-pouvoir si au préalable elle n'en

connaît pas les modalités ? Au cœur de l'EITI se trouve la nécessité de transparence et de responsabilité. Un idéal qui coïncide avec la démocratisation. L'Etat a fait montre d'une volonté de transparence, notamment en mettant sur pied un plan d'action, en créant un comité local de mise en œuvre des principes EITI et en publiant des chiffres fiables de ses recettes relatives au secteur extractif, il peut entrer en conformité avec les principes EITI. Le fondement de ce passage est la transparence. C'est son effectivité que le conciliateur vérifie et dont il rend compte dans un rapport public. Au Cameroun, deux rapports du genre ont été publiés couvrant les périodes 2001-2004 et 2005 (Mazars et Hart 2006, 2007). Tout bilan de l'action d'EITI se fait par conséquent sur la base du référentiel de la transparence. En octobre 2006, la coalition *Publish What You Pay* et *Revenue Watch Institute* ont publié un rapport critique intitulé « *Eye on EITI* ». Loin de faire ici une autopsie dudit rapport, il convient simplement de relever que son caractère critique se fonde sur le déficit de transparence de certains pays adhérents et sur les écluses posées sur le chemin d'icelle. Il s'étonne qu'après quatre années d'existence, la transparence ne soit pas encore une règle de jeu acceptée dans tous les pays adhérents.

Encadré 2 : Les principes EITI

- 1/ Nous partageons la même conviction que l'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important pour la croissance économique durable qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté mais qui, faute d'une bonne gestion, peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social.
- 2/ Nous affirmons que la gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des gouvernements souverains, qui s'en chargent dans l'intérêt de leur développement national.
- 3/ Nous reconnaissons que les avantages de l'extraction des ressources se manifeste sous la forme de flux de recettes s'étalant sur un grand nombre d'années et peuvent dépendre fortement des prix.
- 4/ Nous reconnaissons que la compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.
- 5/ Nous soulignons l'importance pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
- 6/ Nous reconnaissons qu'il convient de situer les efforts pour parvenir à une plus grande transparence dans un contexte de respect des contrats et des lois.
- 7/ Nous reconnaissons que la transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.
- 8/ Nous croyons au principe et à la pratique de la responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'intendance des flux de recettes et des dépenses publiques.
- 9/ Nous nous engageons à encourager le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'Etat et le monde du commerce.
- 10/ Nous croyons à la nécessité d'une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à adopter et à mettre en application.
- 11/ Nous sommes d'avis que la divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays-là.
- 12/ Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes (les gouvernements et leurs agences, les entreprises extractives, les sociétés de service, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non gouvernementales) ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.

D'autre part, un guide de validation passe au crible de la transparence les Etats ayant le statut de candidat. Le 02 octobre 2007, le Cameroun en même temps que 14 autres pays dont le

Mali, le Nigeria, la Guinée, le Gabon...a accédé au statut de candidat¹³. C'est dire que ces pays disposent de deux ans pour être en conformité complète avec les principes EITI. Cela leur donnera accès à l'ultime étape de l'initiative ; le statut « conforme ».

III – De la prédation de l'action des ONG ou la revanche de l'Etat sur un acteur souverainicide.

Quand on a dit que le contexte rigide et opaque qui a précédé à l'avènement d'un espace de débat sur la transparence dans les industries extractives a essuyé une rafale de projectiles avec le lancement de EITI, on n'a pas encore rendu raison de l'espoir dont les ONG étaient porteuses pour l'ouverture des écluses qui font obstacle à la transparence. La théorie démocratique qui sous-tend l'exportation de la civilisation occidentale vers les sociétés autres stipule qu'à une autorité centrale correspond une société civile. Toute la problématique actuelle d'une société civile globale ne trouve de point d'ancrage sur le réel que parce qu'elle voudrait en face d'une scène internationale globalisée et menée par les puissances du G8, constituer une « alter vox », la vox populi à l'échelle planétaire. En réalité, l'existence d'un Etat étant insoupçonnable sans la société civile, la cohabitation des deux sphères est semble-t-il une condition sine qua non à l'émulation démocratique. Les ONG, tête de proue de la société civile contemporaine, constituent le porte-faix de la douleur des opprimés, l'écho des chants exotiques des peuples autochtones, la voix des forêts en disparition qui se plaignent, les gardiens du pain de la communauté et de la res-publica. Du moins, ainsi se présentent-elles. Le vent occidental qui souffle sur le monde revigore ces acteurs dans leur praxis. L'on aura noté que EITI est une plate-forme institutionnelle, le lieu du déploiement du talent des entrepreneurs de normes au sens de Martha Finnemore et Kathryn Sikkink (1998). Dans cette arène, l'ONG a un rôle que lui confère le cinquième critère EITI : « La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public ». Il ne s'agit guère de dire que l'ONG et la société civile sont interchangeables, la première n'étant qu'une composante de la seconde. Dans cette section, l'on va examiner l'auto flagellation des ONG dans leur action au sein de EITI et la ruse du Léviathan qui a réussi à capturer cette action, réaffirmant ainsi sa centralité.

¹³ Ils seront rejoints le 22 février 2008 par : la Guinée Equatoriale, Madagascar, Sao Tomé et Principe, la Sierra Leone et le 7 mai 2008, la Côte d'Ivoire devient candidate à son tour.

A/ Facteurs endogènes de l'inefficacité de l'action des ONG

Il convient sommairement de préciser la catégorie d'ONG qui est à l'œuvre dans cet espace. La catégorisation des ONG d'après d'Orfeuil (2006), Doucin (2004) et autres, laisse transparaître généralement trois types : les ONG des droits de l'Homme, les ONG environnementales et les ONG de développement. « Les ONG de développement sont ... des héritières des mouvements sociaux ou religieux qui ont accompagné souvent en la critiquant l'action coloniale, les mouvements d'émancipation, voire les guerres de libération, puis les premiers pas de ces pays du tiers-monde nouvellement indépendants » (D'Orfeuil 2006 :21). Par ailleurs, l'activisme non gouvernemental au sujet de la transparence des industries extractives plonge ses rémiges dans les temps flous de l'ère qui a précédé EITI. Il ne serait pas totalement erroné de penser qu'à l'aube d'EITI, il y avait les sons des tam-tams des ONG, lamentations des sympathisants du bas sur la décrépitude morale en matière de gestion financière. A l'aube d'EITI, il y avait l'hallali sonné par les ONG qui traduisaient leur scandale devant le ternissement de l'éclat du diamant par le sang des civiles, et les fleuves de pétrole qui occultent les larmes des miséreux. Cette réalité a fait naître beaucoup d'espoir chez les gens du bas.

En décembre 1999, l'ONG Global Witness publia un rapport intitulé « *A crude awakening* ». Il s'agissait d'un exposé de la complicité entre les industries pétrolières et financières dans la longue guerre civile angolaise. La preuve fut ainsi établie que l'opacité empêche de voir les usages faits des énormes ressources générées par l'exportation des mines et des hydrocarbures. Le cas angolais n'était pas un cas isolé, ce qui a présidé au lancement en juin 2002 d'une campagne internationale *publish what you pay*. Sous l'instigation de George Soros, président de l'Open Society Institute et de quelques autres ONG à savoir Catholic Relief Service, Human Right Watch, Partnership Africa-Canada, Pax Christ Netherlands et Secours Catholique/ Caritas-France, une impulsion fut donnée qui deviendra plus tard une coalition réunissant environ 300 ONG¹⁴ avec des antennes dans plusieurs pays du Nord et du Sud.

La visitation de ces premières heures de la lutte pour la transparence des industries extractives vise à rappeler que EITI n'est pas une création ex-nihilo. En effet, si l'interrogation sur l'opportunité du lancement de l'initiative en 2002 par Tony Blair peut revêtir une certaine pertinence, c'est en partie parce que la paternité du débat sur la transparence échoit à l'ONG. La récupération de cette bataille par l'ex-premier ministre

¹⁴ Au 15 juillet 2006, cette coalition internationale comptait 292 ONG dans 50 pays. (www.publishwhatyoupay.org)

britannique est le signe d'une logique qui plus tard démontrera la prévalence d'une « idéalisation » de la *realpolitik*. Toutefois, cette dénonciation non gouvernementale va être institutionnalisée dans l'initiative. En effet, tous les niveaux d'implémentation d'EITI impliquent les ONG en tant que composantes de la société civile. Elles sont représentées dans la plus haute instance de l'initiative. Parmi les 33 membres du conseil international EITI, huit sont issus des ONG. Même les conseils ou comités locaux ont l'exigence de respect de cette règle de la représentativité. Au Congo par exemple, le premier vice-président du comité exécutif est un membre d'ONG ; il s'agit notamment de Christian Mounzeo de l'ONG RPDH (Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme). Le *national stakeholder working group* consacré par le *Nigerian EITI Act* du 25 mai 2007 doit être constitué entre autre par les représentants des ONG. En passant en revue les différents pays candidats à l'initiative, le constat de l'isomorphisme des comités dans leur architecture est fait. C'est dire que les ONG sont impliquées à tous les niveaux d'implémentation de EITI et elles ne seraient pas uniquement des figurantes d'un scénario mal écrit et connu à l'avance de la gestion théâtrale des revenus des industries extractives. Elles sont des cerbères aux portes de la transparence. Cette présence a comme caractéristique sa faculté d'agacement des pouvoirs publics. L'emprisonnement et autres intimidations dont ont été victimes Brice Mackosso et Christian Mounzeo en avril 2007 au Congo sont les corollaires du courroux du gouvernement de Brazzaville agacé par l'activisme de ces deux membres d'ONG.

L'observation de la plateforme institutionnelle qu'est EITI révèle une multitude de logiques porteuses d'une volonté bien dramatisée de production d'ipséité. Sur la scène internationale, il faut exister, être légitime et pouvoir survivre. En plus d'exercer et de signifier leur présence dans un espace politique sans cesse élargi, les ONG mènent des activités normatives en tirant leur force de leur influence technique acquise pour combler les lacunes de l'Etat (Wafu 1999). Pendant que l'Etat certes quelques fois faible ou illustration de l'échec du concept d'Etat (Brooks, 2005) existe et puise sa légitimité des pouvoirs établis et dispose d'une quiddité reconnue et acceptée universellement, l'ONG fabrique sa légitimité avec des outils ramassés à la brocante des misères du monde. Au-delà de la transparence, c'est le bien-être social des peuples qu'il s'agit de promouvoir par l'*accountability* dans les industries extractives. Cependant, les ONG impliquées dans EITI mettent beaucoup plus en avant la quête de légitimité que la connexion des préoccupations du « bas » aux cercles de décisions gouvernementales. Lorsque Anthony Bebbington (1997) citant Thomas Carroll épouse sa définition des ONG qu'il présente comme des: «*private, professionally-staffed, non-membership, and intermediary development organizations* », il souligne que dans le cas

spécifique du déploiement des organisations non gouvernementales dans les Andes, ces acteurs sont restés accrochés à l'espace inexistant entre deux couches sociales. Même si les causes ici n'étaient pas les mêmes là-bas, l'on note un *bis repetita* dans EITI. Plutôt que de s'approcher des peuples du 'bas' dont les affres sont présentées comme motif d'action, la praxis des ONG est restée coincée aux crochets de la transnationalité. L'on comprendra alors le ton goguenard de Bernard Hours (1998) pour moquer leur inefficacité. Fustiger l'attitude exagérément transnationale des ONG, c'est dire que celles-ci, dans leur quête de subsides matériels et immatériels, se mettent au diapason de la globalisation. Elle suppose l'uniformisation des normes en les arrimant à la cadence de l'occident. Cependant, cette praxis minore les unités primordiales qui généralement sont le berceau des problèmes présentés. Le déficit de connexion entre la base et l'élite de la solidarité transnationale (Eva-Etzioni 2002) devient ainsi un frein à la résolution des problèmes. L'on assiste à la constitution d'une élite non gouvernementale au sein de laquelle les problèmes de gouvernance donc de démocratie, sont observés.

En plus d'être une action très supranationale et décalée des quotidiennetés du peuple, EITI révèle que le monde des ONG se caractérise par une absence de démocratie (Fioramonti 2007). Certes ce n'est pas une caractéristique qui leur est spécifique mais, l'on se serait attendu à plus de participation et d'accountability au cœur d'un espace revendicatif de la démocratisation. Peut-être la proximité d'avec l'Etat au sein de cette plateforme a-t-elle entraîné la contagion ou alors, c'est la rémanence d'un habitus souvent méconnu, rendu imperceptible par l'illusion de la perfection que véhiculent les ONG.

Alors que la question de la capacité d'EITI à donner corps à la transparence fut posée à un membre de la coalition camerounaise *publish what you pay*, il répondit par la négative, ajoutant qu'il n'est personnellement impliqué dans cette initiative qu'en raison des avantages qu'elle draine. Ainsi, il révéla au recoin d'une indiscretion la confluence de la quête de légitimité et de subside qui préside à l'engagement de certaines ONG à l'initiative. L'entreprise des normes s'est mutée en entreprise politique et économique. Les débats houleux quant à la négociation des frais de participation des ONG aux réunions des comités EITI sont le signe d'une gloutonnerie qui marginalise l'intérêt du peuple au profit des appétits personnels. Nombre de membres d'ONG représentées au sein des instances EITI sont muettes sur les rentes de la transparence qu'ils récoltent. L'article 8 du décret N° 2005/2176/PM du 16 juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement du comité camerounais de suivi et

de mise en œuvre de l'EITI, dit dans ses alinéas 1 et 2 que : « les fonctions de Président, de membre du comité et du secrétariat technique sont gratuites.

Toutefois, il peut leur être allouées ainsi qu'aux personnes invitées à titre consultatif, des indemnités de session dont les montants sont fixés par le ministre des finances »¹⁵. Au-delà de ces facteurs immanents à l'action des ONG et à leurs motivations, il y a des facteurs qui relèvent de la ruse du Léviathan. Ce dernier, craignant l'incarnation de la transparence, a déployé des stratagèmes pour marquer de son empreinte cet espace public qui n'est guère un espace d'anarchie.

B/ Le Léviathan ; un gardien du jardin des délices de l'opacité

A l'examen, l'EITI apparaît certes comme un espace de débat, mais un espace qui n'a pas su impacter significativement sur l'Etat. La crainte originelle de la « subversion de la territorialité » (Constantin 1996) et l'inquiétude suscitée par la peur d'un souverainicide n'ont pas été jusque-là justifiées. La réussite du projet de transparence dans les industries extractives se traduirait par la publication des chiffres réels relatifs à l'exportation des ressources du sous-sol. Les rapports sont publiés à ce propos mais ils révèlent toujours des écarts quelques fois importants, et cette avancée infinitésimale semble satisfaire les parties prenantes. Cet espace de souveraineté de l'Etat qu'est la gestion des revenus des industries extractives semblait être la cible de l'action des ONG. Après six années d'existence, EITI démontre par sa mise en œuvre que l'Etat est le créateur, le régulateur des espaces sociaux tacites et concrets. L'espace public devient le lieu d'expression de la « gouvernementalité » ; l'espace de gouvernement des conduites¹⁶ ; l'Etat gouverne l'espace public.

En effet, l'espace public n'est pas un espace d'anarchie. Il serait aberrant de penser que c'est la société civile qui le gouverne, sauf à penser que la rue pourrait gouverner. D'ailleurs, lorsqu'un Etat en tant qu'entité territoriale parvient à ce niveau de déstructuration qui laisse le

¹⁵ A titre de comparaison, le budget EITI Liberia pour l'exercice 2007-2008 ne fait aucunement mention d'une indemnisation des membres du comité de mise en œuvre. Au Gabon, l'arrêté N°229/MEFBP du 24 février 2005 portant création, fonctionnement et désignation des membres du Groupe de Travail EITI est muet sur l'indemnisation desdits membres, l'article 3 parle uniquement de 'budget de fonctionnement et d'investissement'. L'article 6 du décret N°000535/PR/MEFBP du 8 juillet 2005 portant création, attribution et organisation du Groupe d'intérêt EITI Gabon dit : « les fonctions de membres du groupe d'intérêt sont gratuites ». Au Congo, le décret N°2006-626 du 11 octobre 2006 portant création, attribution et composition du comité exécutif de mise en œuvre de l'EITI dit en son article 12 : « les fonctions de membre du comité exécutif donnent lieu à perception d'une indemnité de session versée chaque fois qu'il se réunit, le montant de cette indemnité est fixé par arrêté du ministre des finances ».

¹⁶ A ce propos, voir Jean François Bayart (2004) *le gouvernement du monde ; une critique politique de la globalisation*, Paris : Fayard.

pouvoir traîner dans la rue, les épithètes fusent pour le vilipender. Cependant, l'Etat d'EITI est un et multiple tout à la fois. Il y a d'une part, l'Etat phénomène universel qui s'est affirmé comme la forme d'organisation sociale la plus accomplie et la plus répandue. La « cage de fer weberienne » qui a surgi en occident et prédaté les univers autres (Darbon 1990). Mais il y a aussi au sein de cette forme accomplie de socialité des nuances locales. A moins de céder à l'illusion de la mêmété, l'exportation du phénomène 'Etat' ne pourrait échapper à la domestication, à la « créolisation » (Cohen 2007). C'est ce qui permet de lire une multitude de formes au sein du phénomène Etat, cela essouffle d'ailleurs le débat des épithètes autour de l'essence de l' « Etat ailleurs ». Pour dire, qu'au sein de EITI il y a diversité d'Etats mettant l'initiative en œuvre et l'on peut même positionner symétriquement l'Etat initiateur face à l'Etat théâtre de l'initiative¹⁷.

L'EITI est une émanation de l'Etat occidental. C'est l'exportation d'un modèle de gouvernement qui associe la société civile à la gestion de la république. Son lancement en 2002 est un message adressé en priorité à l'Etat faible où l'on a observé des exotismes qu'on explique de façon hâtive, plutôt par l'inachèvement du processus d'étatisation que par l'obsolescence de la théorie du rail. L'espace de débat fabriqué par EITI n'est donc en réalité qu'un signe, étant entendu que la vérité se cache derrière le signe. C'est le signe que le gouvernement néopatrimonial n'est pas compréhensible dans le contexte occidental de la démocratie. Par le fait même que EITI est une émanation de l'Etat occidental qui reprend une idée des ONG, l'on se rend compte que l'Etat est le maçon de l'espace public. Les coalitions *publish what you pay* sont restées des espaces mineurs de concertation et de pression parce que l'ONG a été incapable d'être l'artisan d'une scène où se retrouvent les acteurs des trois secteurs autour de la transparence. Cette dernière ne détenant pas la capacité d'organiser la scène politique, son pouvoir se limite à l'expertise, au conseil et au lobbying.

De plus, « *the quest for transparency is inevitably resisted by power holders in the name of security* » (Robertson 2007: 401). En réalité, la transparence en tant qu'idéologie soulève l'interrogation de son usage. Celui qui se fait transparent au-delà de l'acceptable s'expose à la vulnérabilité. Il y a un lien entre la transparence et la sécurité. Le lancement de EITI en 2002, dans les heures chaudes de la lutte contre le terrorisme global inspire une pensée de l'usage des normes pour des buts de sécurité nationale et de géopolitique. L'immensité des revenus que génèrent les industries extractives et le degré d'évasion desdits revenus constituent des

¹⁷ Au 30 août 2008, voici les pays mettant en œuvre l'EITI en Afrique : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée Equatoriale, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sierra Léone, Tchad.

motifs de crainte pour les Etats qui combattent les réseaux terroristes. En effet, le terrorisme et les coups d'Etat s'abreuvent à la source des financements occultes que favorisent les détournements divers opérés dans les Etats faiblement institutionnalisés. Il est de bonne guerre de s'inquiéter des usages que l'on pourrait faire des fonds déviés des caisses de l'Etat. La déstabilisation de certaines régions telles que le golfe de Guinée par des pouvoirs dotés de moyens colossaux mettrait à mal la stratégie de diversification de l'importation du pétrole mise en place par les puissances occidentales (Batchom 2007).

La curiosité de cette initiative qui promeut le développement autrement (Rojas 2007), interpelle à plus d'un titre. L'opacité a été un mode de gouvernement encouragé par l'occident pendant des décennies car elle a permis la pérennisation des régimes fidèles à la tête des Etats dont les sous-sols sont stratégiques pour les puissances occidentales. D'où vient-il donc que ces mêmes puissances¹⁸ montrent un intérêt soudain pour le développement de ces entités qui hier n'inspiraient pas un impératif d'évolution ? Le réalisme des Etats a-t-il cédé la place à l'humanisme ? « Les normes ne peuvent pas être séparées de la rationalité...et le tournant vers la pensée idéationnelle n'est pas nouveau » (Finnemore et Sikkink 1998 : 888-889). En réalité, EITI est un espace fabriqué par l'Etat et accueilli par ce dernier pour signifier sa mainmise sur les acteurs mineurs, en même temps que pour poursuivre ses intérêts vitaux. Par cette initiative, l'Etat du Nord utilise la tactique du « *larvatus prodeo* »¹⁹, opérant ainsi une mutation de sa politique étrangère. L'Etat candidat à l'initiative tire profit des facilités et des retombées que draine cette dernière mais, il ne procède pas à une ouverture incontrôlée des arcanes de ses finances. Il accepte de mettre en oeuvre cette initiative, participant donc à la construction d'un espace spécieux, captieux ; un espace de jeu.

En se penchant sur l'Etat dit « faible », celui dont la statolité doit être renforcée par EITI, l'on observe que la réception réservée à cette initiative descendant du ciel comme une nuée est révélatrice de la résistance du Léviathan aux logiques visant à éroder sa centralité. Les ONG agissent vis-à-vis de l'Etat *in ipsum, per ipsum et cum ipsum*.²⁰ Le système international serait-il sans territoire ? L'interrogation de Marcel Merle (1996) invite à la réflexion. L'Etat est le seul acteur de l'initiative disposant d'un territoire reconnu par la communauté

¹⁸ L'initiative de transparence des industries extractives est soutenue notamment par les USA, la Grande Bretagne, la France, le Canada, l'Allemagne et la Norvège. Depuis son lancement, tous les sommets du G8 lui ont affirmé leur soutien.

¹⁹ « J'avance masqué », phrase empruntée à René Descartes qui en avait fait sa devise.

²⁰ « Par lui, avec lui et en lui ». C'est l'Etat qui fixe les cadres d'épanouissement des ONG. Au Cameroun, ce sont la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association et la loi N° 99/104 du 22 décembre 1999 qui constituent la cadre d'exercice de l'activité non gouvernementale. Au Sénégal, les ONG sont régies par la loi N° 96/103 du 5 février 1996. Il en est ainsi de sinon toutes, du moins la plupart des Etats du système des Nations Unies.

internationale, espace palpable de l'exercice de sa souveraineté. Le déploiement de l'action non gouvernementale ne peut se contenter de la minceur de la '*frontier*' de Rosenau (1997) pour espérer avoir une portée significative. Lorsque les ONG membres des coalitions *publish what you pay* ont réussi à négocier leur légitimité à l'échelle supranationale, elles ont encore besoin de l'agrément d'un Etat pour exister, exercer et siéger au sein des comités de mise en œuvre de EITI. Si son implémentation nécessite la présence des ONG dans le cadre d'un espace tripartite, l'initiative demeure tout de même un lieu d'expression de la souveraineté de l'Etat. C'est ce dernier qui désigne les membres des comités de mise en œuvre, c'est encore lui qui conçoit les plans d'action et les budgets avant de les soumettre aux autres acteurs impliqués. Il aura au préalable accepté « librement » d'y adhérer.

Même si les ONG ont la possibilité de bloquer par leur veto certaines décisions comme cela fut le cas le 03 avril 2008, lorsque certains représentants d'ONG présents à la réunion d'adoption du budget EITI Cameroun 2008 ont exprimé leur gêne devant leurs pairs qui affichaient leur priorité manifeste pour les rentes de la transparence plutôt que pour le jeu, l'Etat trouve par la tactique des perdants, un moyen de minorer les réticents et ainsi, les musèlent. Au Gabon, 22 ONG ont été suspendues²¹. La vigueur de certaines ONG réellement opposées à l'Etat sur certaines questions a inspiré des stratégies à ce dernier pour contourner l'obstacle non gouvernemental. En plus de la tactique des perdants, Obadare (2007) nous rappelle les antinomies au sein du monde des ONG, qui sont quelques fois le fait de la main invisible des Etats. La fabrication d'un espace antinomique in vivo qui explose la solidarité des acteurs non gouvernementaux. La vieille tactique qui consiste à diviser pour mieux régner permet à l'Etat de créer comme au Cameroun et au Gabon des coalitions alternatives pour fragiliser celles qui sont engagées dans le combat pour la transparence.

²¹ Ce cas fait d'ailleurs penser à celui de Marc Ona Essangui qui connaît des restrictions dans ses déplacements surtout lorsqu'il doit se rendre à des conférences internationales. En juin dernier par exemple, invité à prendre part à une réunion internationale sur la transparence des revenus tenue à New York, M. Ona Essangui (coordonnateur de la coalition gabonaise 'publiez ce que vous payez') qui avait obtenu un visa d'entrée aux USA a été bloqué à l'aéroport par la sécurité nationale gabonaise. En janvier 2008, 22 ONG formant la coalition gabonaise *Publish what you pay* ont été suspendues par le ministre Mba Obam. Il leur était reproché une confusion de genre. Cette unième tentative de musellement est survenue après que ledit ministre ait tenté de semer la discorde par le lancement d'une coalition alternative, notamment « croissance environnementale » qui n'a pas connu de succès en raison du bloc compact des ONG réellement engagées contre l'opacité. De plus, ce même ministre avait tenté dans un élan d'activation de la proximité culturelle et ethnique existant entre le Président gabonais, lui et M. Ona Essangui, d'ethniciser la question, en rappelant à ce dernier que « le Chef de l'Etat compte personnellement sur lui pour que l'affaire reste entre eux, gens du même village » (entretien avec M. Ona Essangui réalisé le Mercredi 26 mars 2008)

Conclusion

Au total, le glissement vers une théorie de la gouvernance globale (Kelly 2007) n'a pas signifié l'obsolescence de l'Etat comme la forme d'organisation sociale la plus accomplie, et moteur des affaires du monde. L'effort qu'il fait seul ou en groupe dans le cadre de l'union européenne pour impliquer la société civile dans les décisions concernant certains aspects techniques (Dabrowska 2007, Köhle-Koch et Finke 2007) n'est pas un aveu d'impuissance. Il pourrait beaucoup plus s'apparenter à une intégration des acteurs autres, imposée par les transformations de la politique internationale. La nécessité du rapprochement des alliés silencieux » (Rice 2002) traduit l'impératif d'un double mouvement de déconstruction/reconstruction des schémas de la politique étrangère des Etats. Ainsi, EITI a été le lieu du déploiement comme beaucoup d'autres, de l'action non gouvernementale. Espace public fabriqué et imposé de l'extérieur, son appropriation par l'Etat du sud a révélé des logiques de jeu en son sein, qui plutôt que d'affaiblir l'Etat, font tomber en désuétude la rigidité des analyses portées sur la souveraineté des Etats. L'asymétrie de la scène internationale actuelle serait-elle alors l'illustration du « chaos » que Rosenau (1990) entrevoyait par le fracas de la chute du mur de Berlin ? A priori non ! L'on assiste à un enchevêtrement des logiques du 'dedans' avec celles du 'dehors' pour la création des espaces de débat où plutôt que la souveraineté des Etats, se joue la politique étrangère. EITI est l'un de ces espaces. Même si l'incarnation de la transparence porte des signes avant-coureurs d'une césarienne ratée, l'initiative est bel et bien un espace d'échange, de débat, un espace de jeu. L'Etat a capturé l'élan souverainicide des ONG pour transformer EITI en lieu d'expression de sa gouvernementalité. D'une part espace de poursuite des intérêts nationaux, et d'autre part instrument de régulation des acteurs internes, EITI rend impertinent le raisonnement de ceux qui comme Emile Durkheim²² insistent sur la dichotomie entre l'action intérieure et celle extérieure des Etats.

Références bibliographiques

Batchom P.EJ. (2007) « La politique américaine de promotion de la démocratie au Cameroun après le 11 septembre 2001 » Mémoire de Master en science politique, Université de Yaoundé II/Soa (inédit)

²² « Dans l'histoire, l'action de l'Etat peut être fort différente : l'une est extérieure, l'autre est intérieure. La première est faite de manifestations violentes, agressives. L'autre est essentiellement pacifique et morale » Emile Durkheim, « l'Etat », *Revue philosophique*, N° 148, 1958. p 437.

- Bayart J.F.** (2004) *Le gouvernement du monde; une critique politique de la globalisation*, Paris : Fayard.
- Bebbington A.J** (1997) « Reinventing NGOs and rethinking alternatives in the Andes » *The Annals of the American academy of political and social science* N° 554, pp. 117-135.
- Birnbaum P.** (1986) « La fin de l'Etat? » *Revue française de science politique*, No 6, pp.683-712.
- Blundo G. et De Sardan J.P.O.** 2001 « Sémiologie populaire de la corruption » *Politique africaine* No.83, pp.98-114.
- Bouchanine M. et Simpère A S** « Banque européenne d'investissement : six ans de financement du pillage minier en Afrique », Rapport pour *les amis de la terre*, novembre 2007.
- Brooks R.E.** (2005) « Failed states or states as failure? » *University of Chicago Law Review*, pp. 1-15.
- Cohen Robin** (2007) « Creolization and cultural globalization: the soft sounds of fugitive power » *Globalizations*, Vol. N° 3 PP. 369-384.
- Constantin F.** (1996) « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité » *Cultures et conflits*, N°21-22 pp. 311-345.
- Dabrowska P.** (2007) « Civil society involvement in the EU regulations on GMOs: from the design of a participation garden to growing trees of European public debate » *Journal of civil society* Vol.3, N°3, pp.287-304.
- Darbon D.** « L'Etat prédateur » *Afrique politique* N° 39 octobre 1990, pp. 37-45
- Darden Keith** (2008) « The integrity of corrupt states: Graft as an informal institution » *Politics and society*, Vol.36, No1, PP.35-60.
- Davis G.A et Tilton J.E** (2002) « Should developing countries renounce mining? » (Working paper).
- Diamond (L), Lipset (M.S) Linz (JJ)** (dir.) (1993), *Les pays en voie de développement et l'expérience de la démocratie*, Paris: Fayard.
- De sardan J.P.O.** (1996) « L'économie morale de la corruption en Afrique » *Politique africaine* No 63, pp. 97-117.
- D'orfeuil R.** (2006) *La diplomatie non gouvernementale ; les ONG peuvent-elles changer le monde ?* Paris : Ed. de l'Atelier.
- Doucine M.** « Les ONG ; acteurs-agis des Relations Internationales » Thèse de doctorat présentée à Bordeaux en 2004.

- Durkheim E.**, (1958) « l'Etat », *Revue philosophique*, N° 148, p 437.
- Edwards M.** (1999) « International development NGOs: Agent of foreign aid or vehicles of international cooperation » *Non-profit and voluntary sector quarterly*, Vol.28, No 1, pp.25-37.
- Ekovitch S.** (2007) « NGOs and the US foreign policy» *Géostratégique* No.16, pp.67-81.
- Englebert Pierre** (2000) « Pre-colonial institutions, post-colonial states, and economic development in tropical Africa » *Political research quarterly*, Vol.53, N°1, PP.7-36.
- Finnemore M. et Sikkink K.** (1998) «International norms dynamic and political change» *International organizations*, Vol. 52, N°4 pp. 887-917.
- Fioramonti L.** (2007) «The international contradictions of global civil society; what impact on global democracy» *Development dialogue* N° 49 pp. 131-142.
- Gerasimova M.** (2005) « The liaison office as a tool for successful NGO-Government cooperation: An overview of the central and eastern Europe and Baltic countries' experience» *The international journal of Not-for-profit Law*, Vol.7 issue 3.
- Eva-Etzioni H.** (2002) « Linkage deficit in transnational politics», *International political science review*, Vol.23, No.2, PP. 203-222.
- Hours B.** (1998) *L'idéologie humanitaire ou le spectre de l'altérité perdue*, Paris: L'Harmattan.
- Huntington (S.P)**, (1991), *The third wave: Democratization in the late Twentieth Century*, Norman: University of Oklahoma Press.
- Karl T.L.** (1997) *The paradox of plenty, oil boom and petrostates*, Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press.
- Kelly R. E.** (2007) «From international relations to global governance theory: conceptualizing NGOs after the Rio breakthrough of 1992» *Journal of civil society*, Vol.3 N°1 pp.81-99. **Kirschke L.** (2007) « Semipresidentialism and the perils of power sharing in néopatrimonial state», *comparative political studies*, Vol. 40 N° 11, pp. 1377-1394.
- Kitschelt Herbert.** (2000) «Linkages between citizens and politicians in democratic polities » *Comparative political studies*, Vol.33, N°6/7, PP.845-879.
- Köhler-Koch B. et Finke B.** (2007) « The institutional shaping of EU-society relations: a contribution to democracy via participation» *Journal of civil society*, Vol.3, N°3, pp.205-211.

- Levine V.T.** (1980) « African patrimonial regimes in comparative perspective » *The journal of modern African studies*, 18(4) pp. 657-673.
- Médard J.-F.**, (1999) « L'Etat néopatrimonialisé » *Afrique politique*, N°39, PP.25-36.
- Merle M.** (1996) « Un système international sans territoire ? » *Cultures et conflits* N° 21-22, pp. 289-309.
- Niane B.** «Du gouvernement des ONG au Sénégal? » in Lebeau, Niane et al. (2003)*Etat et acteurs émergents en Afrique*, Paris: Karthala/FRA.
- Obadare E.** (2005) «Second thoughts on civil society: the state, civic associations and the antinomies of the public sphere in Africa» *Journal of civil society*, Vol.1, N°3 pp.267-281.
- O'Donnell G.** (1994) « Delegative democracy » *Journal of democracy*, Vol.5 No 1.
- O'Donnell Guillermo**, (1996) « Another institutionalisation: Latin America and elsewhere » *Working paper N°222*, 22P
- Ovcharenko V.** « Government financing of NGOs in Kazakhstan: Overview of a controversial experience » *International journal of not-for-profit Law*, 2006.
- Pegg S.** « Poverty reduction or poverty exacerbation? World Bank group support for extractive industries in Africa » Report for *Oxfam America*, April 2003.
- Przeworski A. et al.** (1993) *Democracy, accountability and representation*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Puhle H.J** (2005), “ Democratic consolidation and “defective democracies” Conférence présentée à l'Université de Madrid le 13 mai.
- Rice (C)** 2002. « Un équilibre des pouvoirs qui favorise la liberté » *Revue électronique du Département d'Etat américain*. Vol.7. N° 4 décembre.PP.5-10.
- Robertson R.** (2007) «Open societies, closed minds? Exploring ubiquity of suspicion» *Globalizations*, Vol.4, N°3 pp.399-416.
- Rojas C.** (2007) «International political economy, development otherwise» *Globalizations* Vol. 4 N° 4 pp 573-587.
- Rosenau N.J.** (1997), *Along the domestic-foreign frontier exploring governance in a turbulent world*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Rosenau N.J** (1990), *Turbulence in world politics; a theory of change and continuity*, Princeton: Princeton University Press.
- Ross M.** (2001) «Does oil hinder democracy? » *World politics*, No 52, pp.325-361.
- Ross M.** «Extractive sector and the poor», Report for *Oxfam America*, October 2001
- Sindjoun L.** (2002) *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris : Karthala.

- Vinnikov A.** « Legal mechanism of NGO-government partnership in Ukraine » *The international journal of not-for-profit Law*, Vol 6, Issue 3, June 2004.
- Wafo S.** « *Les ONG et le développement du droit international de l'environnement : Analyse normative des ONG environnementales* » Thèse de doctorat de 3^{ème} Cycle, IRIC, 1999-2000. **Young C. et Kante B.** « Gouvernance et démocratie: les élections de 1988 au Sénégal » in Bratton et Hyden (1992) *Gouverner l'Afrique ; vers un partage de rôle*, Paris : Nouveaux horizons.